



L.G.S./07/31
Cl. 09050202
09050203
09050204
09050502

Aux Pouvoirs Organisateurs,
Aux Chefs d'Etablissements
de l'Enseignement Fondamental
de l'Enseignement Secondaire
de l'Enseignement de Promotion Sociale
et de l'Enseignement supérieur
Libres subventionnés
Et des Centres PMS libres subventionnés

Madame, Monsieur,

Bruxelles, le 19 septembre 2007

OBJET : MEDEX : OBTENTION D'UN N°MEDICAL

L'obtention d'un n° médical pour un membre du personnel - à demander lors d'un premier engagement, et en tout cas nécessaire *au plus tard* au moment de l'engagement à titre définitif¹ - passe désormais par deux étapes. En effet, les écoles doivent s'identifier au moyen d'un « code administratif » qui leur est attribué par le Medex.

1. Obtention du code administratif

Pour obtenir un code administratif, si vous n'en disposez pas encore, il y a lieu d'appeler le call center du Medex ☎ 02/5249797 qui vous informera sur le n° qui vous a été attribué.

2. Obtention du n° médical pour les membres du personnel

Pour trouver le formulaire de demande, il faut se rendre sur le site du Medex (www.medex.fgov.be) et suivre le chemin suivant : HOME ► SOINS DE S... ► EXPERTISE MEDICALE ► PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE... ► AFFILIATION AU MEDEX²

Vous arrivez alors sur la page « faire appel au Medex », et dans le bas de cette page le paragraphe suivant :

Un membre du personnel n'a pas encore de numéro médical

- Complétez le formulaire [Déclaration données personnel pour numéro médical \(max. 15\) \(.ZIP\)](#) ;
- Envoyez-le à l'adresse suivante : MEDEX, Cellule Gestion clients, Boulevard Simon Bolivar 30/3, 1000 Bruxelles.

En espérant que ces informations pourront vous être utiles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bénédicte BEAUDUIN
Directrice

¹ Ce numéro est, de plus, indispensable pour le dossier pension du membre du personnel

² https://portal.health.fgov.be/portal/page?_pageid=56,512804&_dad=portal&_schema=PORTAL